

CONDITIONS GENERALES DE VENTE
Non accessible PMR

ARTICLE 1er

Les réservations peuvent, en cas de difficultés, être faites par téléphone auprès de : **L'OREE DES PINS 02 51 58 01 62**

ARTICLE 2

La réservation sera considérée ferme et définitive après réception des arrhes, sous huitaine, correspondants à :

1 nuit par chambre pour une location de moins de 5 nuits

ou 30% par chambre pour une location de 5 nuits et plus.
Une confirmation vous sera envoyée par mail ou courrier que vous devrez présenter lors de votre arrivée.

ARTICLE 3

En cas d'annulation, une retenue de 50% des arrhes par chambre sera appliquée si celle ci est faite plus de 8 jours précédant l'arrivée et la totalité des arrhes sera conservée si celle-ci est effectuée dans les 8 jours précédant l'arrivée, le cachet de la poste faisant foi.

Nous n'acceptons pas les annulations par téléphone.

Toute demande de modification de réservation doit être faite par écrit dans les mêmes conditions.

ARTICLE 4

Le solde est à régler à votre arrivée lors de la remise des clefs entre 15h et 20h.

ARTICLE 5

Toute location interrompue ou abrégée du fait du client pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement.

ARTICLE 6

Vous devez libérer la chambre pour 10h30. Si un dépassement est effectué, vous serez redevable d'une nuit supplémentaire.

ARTICLE 7

En cas d'événements exceptionnels ou cas de force majeure, l'hôtel se réserve le droit de placer partiellement ou totalement ses clients dans un établissement équivalent sans que le client puisse réclamer des indemnités.

ARTICLE 8

Toute réclamation relative au séjour doit être adressée à l'hôtelier par lettre recommandée avec AR au plus tard 8 jours après votre départ.

La direction